



## **CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ : FO DÉNONCE À NOUVEAU L'IDÉOLOGIE DE LA CONCURRENCE!**

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 24 novembre pour examiner plusieurs projets de textes dont un projet d'ordonnance portant transposition en droit français d'une directive du 5 juin 2019, un des textes faisant partie de la quatrième vague (ou quatrième paquet) de déréglementation de l'électricité au niveau européen.

Ce texte s'inscrit dans cette idéologie du « toujours plus » de concurrence.

Parmi les modifications prévues figure une disposition totalement surréaliste, à savoir l'obligation pour les fournisseurs de plus de 200 000 clients de proposer une « offre à tarification dynamique » aux clients qui le demandent, c'est-à-dire **une offre indexée sur le prix spot!**

Cette disposition, qui met les clients face au risque de marché, a été acceptée en 2019 par le gouvernement français. Mais de nombreux amendements ont eu lieu sur ce sujet notamment pour s'assurer que les clients aient pleinement conscience des conséquences de leur choix et de la volatilité des prix induites par ces choix.

De façon sibylline, le texte précise que « *le fournisseur informe le client sur les opportunités, les coûts et les risques liés à une offre de tarification dynamique* ».

Manifestement gêné, le Gouvernement a d'ailleurs courageusement décidé de renvoyer la balle à la CRE, qui devra préciser les conditions d'application de cette disposition... Difficile parfois d'assumer des choix politiques aussi absurdes!

Dans cette même fuite en avant ultralibérale, le texte cherche également à **fragiliser les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les clients domestiques**, qui restent pour la Commission européenne une hérésie!

C'est ainsi que le texte prévoit que tous les trois mois, les fournisseurs d'électricité devront informer leurs clients sur leurs factures ou leurs espaces personnels, **pour les seuls clients au TRV**, des offres de marché, y compris, cerise sur le gâteau, des offres à tarification dynamique! Autrement dit, les fournisseurs devront sans cesse informer leurs clients qu'ils peuvent quitter les TRV y compris pour une offre au prix spot! Les associations de consommateurs ont fait voter un amendement prévoyant qu'une information annuelle était suffisante, mais le gouvernement a indiqué qu'il était tenu par la directive européenne! Sans commentaires...

**P 1/2** **AGIR, NE PAS SUBIR !**



D'autres débats ont eu lieu en ce qui concerne les réseaux. FO a d'abord critiqué le fait que ces réseaux soient, sauf exception très limitées, **exclus de la possibilité de gérer des stockages**. Cette activité est en effet quasi totalement **exclue du service public et renvoyée dans la concurrence**. Or, le stockage d'électricité va devenir un élément clé dans les prochaines années.

S'agissant ensuite de la distribution, au travers d'amendements d'ONG, un débat a eu lieu sur le rôle des collectivités locales sur le plan de développement du réseau du GRD, qui doit être publié tous les deux ans. Le texte donne à la CRE un pouvoir de demander la modification du plan tel que présenté par le GRD et une ONG demandait qu'il en aille de même pour les collectivités locales au travers du Comité du Système de Distribution Publique d'Électricité.

FO a souligné qu'on devait combiner le rôle des autorités concédantes avec **le caractère national de ce service public de distribution**, qui se traduit notamment par une péréquation tarifaire, caractéristique qui n'existe pas dans d'autres services publics comme celui de l'eau, mais aussi par la solidarité comme Enedis et ses personnels l'ont à nouveau montré à l'occasion de la tempête Alex. L'amendement a été rejeté.

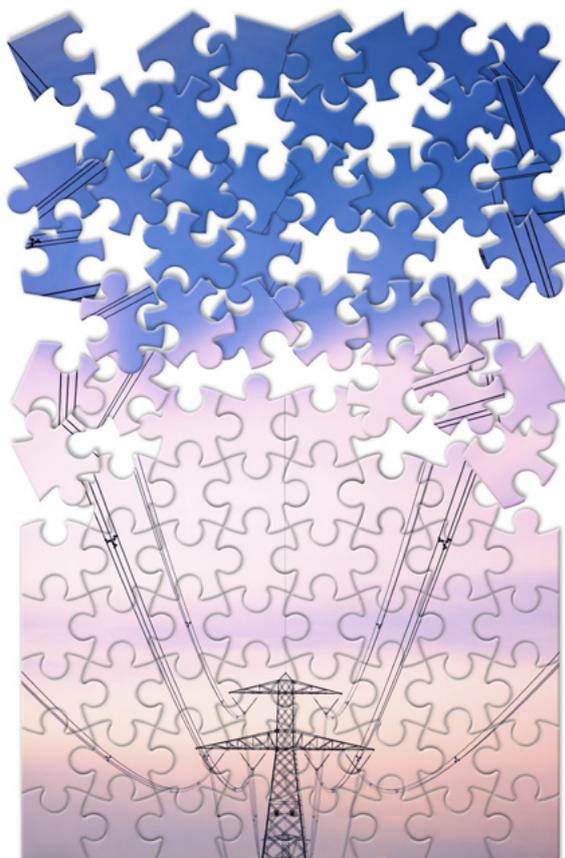
Plus largement, cela doit à nouveau nous alerter sur les dangers du projet Hercule et en particulier du rattachement d'Enedis à EDF Vert, entité avec des capitaux privés de plus en plus importants.

Ne nous y trompons pas ! Beaucoup d'ennemis du service public national et républicain, qui ne rêvent que d'une décentralisation des réseaux, n'attendent que cela pour remettre en cause le monopole de distribution ! C'est l'une des nombreuses raisons qui font que FO est résolument opposée au projet Hercule.

**FO a évidemment voté contre l'ensemble de ce texte, déclinant en droit français cette nouvelle directive communautaire.**

Nous avons également dénoncé le fait qu'aucun bilan contradictoire de cette déréglementation n'ait jamais été fait alors que celle-ci a renchéri les coûts de l'électricité et fragilisé notre service public. Mais ceci explique sans doute cela...

**La période actuelle, marquée par la pandémie, montre plus que jamais que l'heure est à la défense et à la consolidation de notre service public et non à son abandon ou à sa fragilisation !**



**Retrouvez toute l'actu des IEG sur notre site internet :**  
[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)